

Université du Littoral
Côte d'Opale

□□□□□□□□

Guide des études
LICENCE SCIENCES ET TECHNOLOGIES
Mention Mathématiques et Sciences Pour l'Ingénieur
Spécialité INFORMATIQUE
PREMIERE ANNEE

□□□□□□□□

Année 2016-2017

LIEU DE FORMATION

Centre Universitaire de la Mi-Voix
50 rue Ferdinand Buisson
62228 CALAIS Cedex

Directeur des Études : Patrick Martin
Président de jury : Denis Robillard

Secrétariat Pédagogique CALAIS : Coralie Agneray

☎ : 03.21.46.36.11

Fax : 03.21.46.36.69

courriel : lic.info.calais@univ-littoral.fr

Secrétariat Pédagogique DUNKERQUE : Karine Demarthe

☎ : 03.28.23.70.05

courriel : karine.demarthe@univ-littoral.fr

UNIVERSITE DU LITTORAL – COTE D'OPALE
LICENCE SCIENCES ET TECHNOLOGIES 1^{ère} année

Mention Informatique



Qualités souhaitables

La Licence Sciences et Technologies, principalement dédiée aux sciences exactes, nécessite le goût de la rigueur et du raisonnement. La motivation et l'intérêt pour toutes les disciplines scientifiques enseignées sont des atouts indispensables à la réussite. Un Baccalauréat Scientifique est particulièrement bien adapté aux enseignements dispensés en 1^{ère} année de Licence Informatique.

Organisation

La Licence STS (Sciences, Technologies et Santé) mention Informatique se prépare en trois années, soit six semestres puisque chaque année est divisée en deux semestres.

A chaque matière enseignée est attribué un certain nombre de « crédits ECTS » (European Credits Transfert System), valable dans les pays de l'Union Européenne – voir tableaux pages suivantes. Pour valider un semestre, un étudiant doit obtenir 30 crédits ECTS correspondant aux enseignements du semestre préparé.

Les enseignements du semestre 1 sont communs aux mentions « Mathématiques », « Informatique » et « Chimie et Physique », ce qui permet à l'étudiant de se réorienter au deuxième semestre dans ces mentions, sans avis du jury.

La plupart des enseignements se répartissent en :

- ✓ Cours Magistraux en amphithéâtre (CM)
- ✓ Travaux Dirigés (TD)
- ✓ Travaux Pratiques éventuellement (TP)

Néanmoins, dans certaines matières, notamment au premier semestre, les enseignements sont dispensés en « Cours-TD intégrés ».

La plupart des matières sont évaluées par du contrôle continu et un examen, la note finale étant calculée selon la formule reportée dans les tableaux pages suivantes.

Admission

L'entrée en 1^{ère} année est ouverte à tout étudiant titulaire du Baccalauréat, du DAEU, ou après avis de la Commission de Validation des Etudes en cas d'absence de l'un des titres précédents.

LICENCE INFORMATIQUE 1ère année

Semestre 1

Enseignements scientifiques et généraux

-UE (unité d'enseignement)	Crédits ECTS	Heures	Modalités de contrôle des connaissances
MATHEMATIQUES 1	4	40	Note session 1 = 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen Note session 2 = sup(Examen, 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen)
PHYSIQUE 1	3	25	Note session 1 = 1/4 Colle + 3/4 CTD avec CTD = $1/3 \cdot CC + 2/3 \cdot \text{Exam}$ et $CC = 1/3 \text{ interro} + 2/3 \text{ Examen}$ et $TP = (TP1+TP2)/2$ Note session 2 = 0,25 TP + 0,75 CTD Avec CTD = Sup (Examen, 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen)
CHIMIE 1	3	2	Note Session 1= 1/4 Colle + 3/4 Examen Note Session 2= Sup (Examen, 1/4 Colle + 3/4 Examen)
INFORMATIQUE 1	3	25	Note session 1 = 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen Note session 2 = 1/4 Colle + 3/4 Examen
METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (MD)	1	6	Note MD = 1/2 Note TD1 + 1/2 Note TP3
METHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE (MTU)	0	6	Note MTU = Note de Contrôle continu Note finale de Méthodologie = (Note MD + Note MTU)/2
ANGLAIS	3	20	Note session 1 = (CE+PE+CO+PO+CRL)/5 avec CO : Note de Compréhension Orale CE : Note de Compréhension Ecrite PE : Note de Production Ecrite PO : Note d'Oral (Production en continu et/ou interaction) CRL : Note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel) Le 2nd semestre de l'année en cours (L1 S2) s'inscrivant dans la continuité du 1er semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1er semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1er semestre en session 2. En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation. Cadrage général pour la session 2 : L1 Examen terminal et l'étudiant garde ses notes de CC.
HYGIENE ET SECURITE	1	8	Session 1 = Note examen Session 2 = Note examen
+ 3 options parmi :			
MATHEMATIQUES 2	4	30	Note session 1 = 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen Note session 2 = sup(Examen, 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen)
PHYSIQUE 2	4	30	Note session 1 = 1/4 Colle + 3/4 Examen avec CTD = $1/3 \cdot CC + 2/3 \cdot \text{Exam}$ et $CC = 2/3 \text{ interro} + 1/3 \text{ colle}$ et $TP = (TP1+TP2)/2$ et $\text{interro} = \text{moyenne des interrogos}$ Note session 2 = 0,25 TP + 0,75 CTD avec CTD = Sup (Examen, 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen)
CHIMIE 2	4	30	Note Session 1=0.25 Note TP + 0.75 Note CTD avec Note CTD = 0.25*Colle + 0.75*Examen CTD et Note TP = (CCTP + Examen TP)/2 Note Session 2 = 0.25Note TP + 0.75 Note CTD avec Note CTD = sup (Examen CTD ; 0.25*Colle + 0.75*Examen CTD) et Note TP = sup (Examen TP ; (CCTP + Examen TP) /2)
INFORMATIQUE 2	4	30	Note session 1 = 1/2 Contrôle Continu + 1/2 Examen Note session 2 = sup(Examen, 1/2 Contrôle Continu + 1/2 Examen)

TRONC COMMUN

Mathématiques 1 : Techniques de calculs élémentaires (4 ECTS, 40h cours-TD)

Objectifs : Le but de cette UE est la consolidation et l'approfondissement de certaines notions vues au lycée.

1. Fonctions réelles d'une variable réelle
2. Techniques de calcul de dérivées

3. Nombres Complexes

Physique 1 : Optique I (3 ECTS, 19h Cours-TD, 6h TP)

Objectifs : aborder l'optique géométrique à travers l'étude de la formation des images par divers instruments.

1. Généralités sur la lumière et postulats de l'optique géométrique
2. Formation d'une image optique
3. Lentilles minces
4. L'oeil
5. Instruments d'optique

Travaux pratiques :

- TP. 1. (3h) : Focométrie (pas de miroir sphérique)
- TP. 2. (3h) : Modèle de l'œil, microscope.

Informatique 1 : Fondements de l'algorithmique (3 ECTS, 25h)

Algorithme :

1. Variables, expressions, instructions
2. Opérateurs et fonctions prédéfinies de base
3. Séquences, alternatives, itérations
4. Logique propositionnelle : Opérations booléennes
5. Tableaux à une dimension

Application :

Initiation à la programmation en langage C++

Chimie 1 : Stœchiométrie et Oxydoréduction (3 ECTS, 25h)

1. Rappels de stœchiométrie – Nomenclature
2. Réactions d'oxydoréduction - Loi de Nernst

Anglais (3 ECTS, 25h)

Travail de la compétence linguistique en vue du passage du CLES.

Travail des quatre savoir-faire (compréhensions et expressions écrites et orales) dans un environnement à coloration scientifique.

Compréhension de texte et de document audio. Entraînement à la prise de parole. Travail terminologique avec consolidation du vocabulaire générale et début de spécialisation terminologique. Révision grammaticale.

Hygiène et sécurité (1 ECTS, 8h)

Le module hygiène et sécurité proposé aux étudiants de première année de licence MSPI a pour finalité de faire prendre conscience aux étudiants des dangers et risques auxquels ils seront confrontés au cours de leur cursus et d'acquérir les bonnes pratiques de laboratoire afin de s'en préserver.

Programme :

1. Les risques biologiques
2. Les risques chimiques
3. Les risques électriques, rayonnements ionisants
4. Les consignes de sécurité : plan particulier de mise en sûreté

En travaux pratiques :

1. Les pictogrammes de signalisation
2. Les « Bonnes pratiques de laboratoire » au sein de la salle de TP appropriée
3. Puissance des lasers ; les précautions à respecter

Méthodologie documentaire (1 ECTS, 6 h)

Le module de méthodologie documentaire, animé par le personnel de la Bibliothèque de l'Université Côte d'Opale (BULCO) vise à permettre aux étudiants de s'approprier dès la première année les outils de recherche documentaire que la BULCO met à leur disposition. La BULCO est à la fois un espace de services (salles de travail, aide à la recherche, ordinateurs...) mais aussi un ensemble de ressources documentaires variées (imprimés et électroniques) qui peuvent être utilisées sur place ou à distance.

L'acquisition de ces compétences documentaires est indispensable pour l'étudiant qui souhaite travailler en autonomie, compléter un cours, élaborer un dossier, rédiger un rapport, trouver rapidement le livre, l'article ou le site internet dont il a besoin.

Le module se décompose en trois séances de deux heures :

- **TD1 : initiation à la méthodologie documentaire** : présentation de la BULCO, ses services, ses ressources, son portail documentaire
- **TP2 et TP3 : utilisation des ressources électroniques** : manipulation des bases de données généralistes et disciplinaires : apprendre à retrouver des articles de presse, des sites internet en relation avec un sujet de recherche. Initiation à l'écriture des références bibliographiques.

L'évaluation reposera sur des questionnaires à l'issue du TD1 et pendant la séance de TP3.

Méthodologie du Travail Universitaire (1 ECTS, 6 h)

Cette unité appelée « Méthodologie du Travail Universitaire » (MTU), d'une durée de 6h, se découpe en 4 séances étalées sur les premières semaines d'enseignement. Il ne s'agit pas d'un cours traditionnel à contenu. Il se veut une aide méthodologique à l'apprentissage. Les pistes données peuvent rendre le travail personnel des étudiants plus efficace, d'un point de vue qualitatif plutôt que quantitatif.

Il sera question de gestion du temps, de concentration, d'outils de mémorisation efficaces, de motivation personnelle, et de se renseigner sur les exigences des différents enseignants.

La note finale tiendra compte de l'assiduité et de l'engagement en séance, ainsi que de la note obtenue lors d'un examen final.

OPTIONS

Mathématiques 2 : Ensembles et Relations (4 ECTS, 30h Cours-TD)

Objectifs : On introduit les notions fondamentales de théorie des ensembles et les méthodes de raisonnement mathématiques les plus usuelles.

1. Introduction aux ensembles
2. Rappels sur la récurrence
3. Applications
4. Relations
- 5.

Physique 2 : Optique II (4 ECTS, 24h Cours-TD, 6h TP)

Ce module s'adresse à un public souhaitant s'orienter vers des études de physique chimie. Il aborde l'optique géométrique en détaillant plus en profondeur les phénomènes qui conduisent à l'obtention d'images en permettant l'optimisation des réglages.

1. Nature physique de la lumière
2. Obtention d'une bonne image optique : minimisation des aberrations
3. Le télescope
4. Formules universelles pour l'étude des systèmes centrés

Travaux pratiques :

- TP. 3.(3h) Goniométrie, spectrométrie.
- TP. 4 (3h) Aberrations, miroirs sphériques.
-

Informatique 2 : Internet et Multimédia (4 ECTS, 30h)

1. Apprentissage du langage à balise HTML
 - Structure HTML - HTML5
 - Feuilles de style (CSS3)

2. Introduction à XML : 3h
3. Création d'un site WEB à partir d'un CMS (type Wordpress) : 10h

Chimie 2 : Atomistique et Travaux pratiques (4 ECTS, 21 h Cours-TD, 9h TP)

1. Configuration électronique
2. Classification périodique
3. Liaisons chimiques
4. Produit de Solubilité

Travaux Pratiques : (3 séances de TP + un examen écrit théorique)

- TP1 : détermination de l'acidité totale d'un vin,
- TP2 : dosage spectrophotométrique du fer dans le vin,
- TP3 : dosage indirect de l'éthanol contenu dans une solution alcoolique.

Attention : La non obtention en session 1 des modules intégrant des TP impose à l'étudiant souhaitant améliorer sa note de repasser l'ensemble des épreuves de 2e session, CTD et TP

Semestre 2

Enseignements scientifiques et généraux

-UE (unité d'enseignement)	Crédits ECTS	Heures	Modalités de contrôle des connaissances
PROGRAMMATION PROCEDURALE	8	60	Note session 1 = 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen Note session 2 = sup(Examen, 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen)
ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	7	70	Note session 1 = 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen Note session 2 = sup(Examen, 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen)
MATHEMATIQUES	5	50	Note session 1 = 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen Note session 2 = sup(Examen, 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen)
CALCUL FORMEL	3	30	Note session 1 = 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen Note session 2 = sup(Examen, 1/3 Contrôle Continu + 2/3 Examen)
PHYSIQUE	2	20	Note Session 1 = 3/6 * Examen + 2/6 * Examen TP + 1/6 Colle Note Session 2 = Note Examen
ANGLAIS	3	20	voir semestre 1
PROJET PERSONNEL PROFESSIONNEL (Unité 1)	2	20	Note finale = Note examen

Programmation procédurale (8 ECTS, 12h CM, 18h TD, 30h TP)

1. Codage de l'information : notion de bit et octet, codage en base 2 des entiers, des caractères, des images.
2. Fonctions/procédures simples non récursives, paramètres formels et effectifs
3. Tableaux 2D, boucles imbriquées et interdépendantes
4. Enregistrements
5. Récursivité
6. Algorithmes de tri
7. Application en langage C++

Informatique : architecture des ordinateurs (7 ECTS, 16h CM, 18h TD, 36h TP)

1. Architecture et introduction aux systèmes d'exploitation
 - Introduction aux systèmes d'exploitation : (0/0/6)
 - o Présentation des systèmes d'exploitation (historique, fonctions, ...)
 - o Application à Linux (présentation, commandes de base)
 - Architecture : (8/9/12)
 - o Présentation des fondements de l'architecture des ordinateurs
 - o Architecture mono et multiprocesseurs
 - o Langage d'assemblage
2. Logique combinatoire et séquentielle
 - Système de Numération (Changement de Base, Précision, Arithmétique)
 - Fonctions et Équations Logiques, Opérations en Algèbre Logique, Réalisations Technologiques
 - Systèmes combinatoires (Multiplexeur, Démultiplexeur, Codeur, Additionneur, Soustracteur, Conception d'un Additionneur 4 Bits à retenue anticipée)
 - Systèmes séquentiels asynchrones et synchrones (Mémoires, Bascules, Compteurs)
 - Unité Arithmétique et Logique, Accumulateur, Mémoire de données, Mémoire programme
 - Logique reprogrammable, Application Schématique et Simulation iSIM

Attention : En ce qui concerne les éléments constitutifs (Architecture et Logique combinatoire) du module Architecture des ordinateurs, si l'étudiant a la moyenne dans un élément constitutif alors cet élément reste acquis comme une U.E c'est-à-dire une fois acquis, on ne peut le repasser.

Mathématiques : (5 ECTS, 18h CM, 32h TD) voir guide des études du L1 mathématique

1. systèmes linéaires et matrices
2. suites
3. limites et continuités
4. développements limités
5. calcul de primitives

6. équations différentielles

Calcul formel (3 ECTS, 10h CM, 20h TP) voir guide des études du L1 mathématique

1. révisions avec application sur Maple : suites, polynômes, continuité,
2. nombres premiers : crible d'Ératosthène, répartition des nombres premiers, conjecture de Goldbach, spirale de Ulam
3. représentation de figures fractales : von Koch, Mandelbrot
4. tracés de configurations géométriques à la règle et au compas, ...

Physique (2 ECTS, 6h CM, 8h TD, 6h TP) voir guide des études du L1 physique-chimie

- Electrocinétique, lois générales

Anglais (3 ECTS, 25h TD)

1. Travail de la compétence linguistique en vue du passage du CLES.
2. Travail des quatre savoir-faire (compréhensions et expressions écrites et orales) dans un environnement à coloration scientifique.
3. Compréhension de texte et de document audio. Entraînement à la prise de parole.
4. Travail terminologique avec consolidation du vocabulaire générale et début de spécialisation terminologique. Révision grammaticale.

Projet personnel et professionnel – unité 1 (2 ECTS, 20h TD)

Objectifs :

- Sensibiliser les étudiants à la diversité des métiers, des secteurs professionnels et des structures
- Sensibiliser au fonctionnement du monde socio-économique

Contenu :

- **Préparation aux rencontres avec des professionnels**
- **Conférences réalisées par des professionnels** (au minimum 4 conférences)
 - Thèmes abordés lors des conférences : description du (ou des) métier(s), du secteur et de la structure ; qualités et compétences nécessaires pour occuper le poste ; parcours ; problèmes et difficultés rencontrés
- **Présentation de l'entreprise, collectivité et association**
 - Composante et intérêts socio-économiques d'une entreprise, d'une collectivité et d'une association
 - Valeurs entrepreneuriales du dirigeant ou créateur de l'entreprise, collectivité, association
 - Valeurs intrapreneuriales des salariés et collaborateurs de ces mêmes dirigeants

Evaluation :

CEL : QCM inclus dans la séance de 3 heures : 1/5 de la note

Rattrapage CEL en deuxième session : QCM – temps de l'épreuve surveillée : 30 minutes

La note du CEL et la note du PPP peuvent être conservées si supérieures à 10/20.

Contrôle des connaissances

Sessions d'examen

Deux sessions d'examens sont organisées par semestre : la première session a lieu à la fin de chaque semestre et la deuxième session, de rattrapage, a lieu en juin aussi bien pour le premier semestre que pour le deuxième semestre

Chaque session d'examen met en jeu la règle de compensation dans le cadre des parcours types. Ainsi, il y a compensation (pondérée par les différents coefficients) entre les matières d'un même semestre et d'une même année.

Il n'y a pas de note éliminatoire mais la présence est obligatoire.

Un étudiant absent **justifié** à une épreuve en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note ZERO associée à cette absence, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2. L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen auquel il était absent.

Modalités de contrôle des connaissances et jury d'examens

Chaque UE a son propre calcul pour la note terminale, selon la règle :

$$\text{Note session 1} = a * CC + (1 - a) * Ex1,$$

où "CC" désigne la note de contrôle continu, "Ex1" la note d'examen de première session et "a" un coefficient de pondération (le plus souvent 1/3 – voir tableau des UE).

Lors de la session 2, la note du contrôle continu (CC) est reprise dans la note finale avec la « règle du sup », selon la formule :

$$\text{Note session 2} = \text{Sup}(Ex2 ; a * CC + (1 - a) * Ex2)$$

où "Ex2" désigne la note d'examen de seconde session et "a" est le même coefficient de pondération qu'en session 1. **Attention** : la note de session 2 remplace la note de session 1, même si elle est inférieure.

Note : le jury peut accorder des "points de jury" à une UE, un semestre ou une année.

Validation et capitalisation des UE et des semestres

L'étudiant valide un semestre s'il obtient une note supérieure ou égale à 10/20 en moyenne coefficientée des différentes UE du semestre considéré. L'étudiant valide l'année s'il obtient une note supérieure ou égale à 10/20 en moyenne des 2 semestres.

En cas d'échec sur un semestre, l'étudiant peut valider les UE où il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Les UE validées sont capitalisées, c'est à dire conservées d'une session d'examens à l'autre, et d'une année à l'autre (sauf si changement de constitution de la licence).

- Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours. Dans APOGEE (logiciel de validation des notes) sera donc saisi « ABI » (absence injustifiée) dans toutes les épreuves de la session. Le semestre ne pourra être validé. L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.

- A contrario, un étudiant qui s'est présenté à, au moins, une épreuve et a obtenu une note supérieure ou égale à zéro, ne sera pas considéré comme « défaillant » mais « admis » ou « ajourné ». La note ZERO sera alors saisie. Un étudiant avec une absence justifiée à une épreuve (ABJ) en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note ZERO, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2.

- Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation.

Etudiants boursiers

La présence aux examens, aux TDs et aux TPs des étudiants boursiers est obligatoire. Le rectorat demande à l'ULCO de rendre compte de l'assiduité des étudiants boursiers, qui peuvent être astreints à rembourser les aides perçues en cas d'absences injustifiées.

Etudiants salariés

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant au moins 60 heures par mois ou 15 heures par semaine durant l'année universitaire. Ils doivent attester du statut de salarié (attestation de l'employeur), et sont dispensés d'assiduité aux TD et TP.

Un étudiant salarié n'est pas tenu de passer le CC et peut n'assister qu'aux examens terminaux de chaque semestre.

Bonus

Un bonus (sport, LV 2, ou toute autre discipline enseignée à l'ULCO et non obligatoire dans la formation) peut-être pris à chaque semestre. Les points supérieurs à 10 des notes de bonus se cumulent jusqu'à un maximum de 10 points par semestre. Ce cumul est coefficienté à 6% (ex : vous avez 12 et 14, votre note est $(2+4)*0,06=0,36$). En cas de redoublement, le bonus n'est pas conservé.

Bonus sport : obligation, pour être évalué, d'adresser un mail au secrétariat STAPS (stapsc@univ-littoral.fr) en y précisant son numéro d'étudiant, sa formation et son année d'étude.

Modalités de Contrôle des Connaissances en LANSAD

LICENCE 1

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

L1 examen terminal = CE + PE (1h30) et contrôle continu = CO + PO + CRL

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (L1 S2) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour la session 2 :

L1 Examen terminal = CE + PE (1h30) (L'étudiant garde ses notes de CC = CO, PO, CRL)

LES ETUDIANTS DE LICENCE 1 NE PEUVENT PAS PASSER LA CERTIFICATION CLES EN ANGLAIS.

Bonus « Centre de Langue » pour suivi d'une LV2

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

Date de passage des épreuves :

CLES 1 : - CLES 1 espagnol et allemand : jeudi 2 mars 2017

CLES 2 : - CLES 2 espagnol et allemand : jeudi 1 décembre 2016

CONTACTS

- o Responsable administrative des dispositifs LANSAD et CLES :
Sophie Delcour
03 21 99 41 87
mail : lansad@univ-littoral.fr
- CGU CALAIS :
 - o Responsable : M. Capliez et/ou Mme Anne Wagner
 - o Secrétariat : Audrey PIGERRE (03.21.46.36.00), bâtiment C, à côté du secrétariat pédagogique.
 - o accueil.CGU-Calais@univ-littoral.fr
- CGU DUNKERQUE :
 - o Responsable : Franck Vindevogel
 - o Secrétariat LEA : Jocelyne Leclercq (03 28 23 68 84)
 - o LEA.Dunkerque@univ-littoral.fr

Accueil – Information – Réorientation

Pré-rentree :

Les journées de pré-rentree (début Septembre) sont destinées à faciliter l'intégration des nouveaux étudiants : découverte des locaux, rencontre avec les différents acteurs de l'Université, découverte des disciplines, méthodes de travail et de l'organisation des études.

Des étudiants tuteurs (étudiants en fin d'études) peuvent fournir, toute l'année durant, une aide aux étudiants de première année (conseil, accompagnement pédagogique).

Le Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation et Insertion Professionnelle (S.U.A.I.O. – I.P.)

en synergie avec les secrétariats pédagogiques et les correspondants enseignants, présente toute l'année ses services d'aide à l'orientation : auto documentation, entretiens pédagogiques personnalisés.

Réorientation :

A la fin du premier semestre, une réorientation est possible vers d'autres mentions de Licence ou vers d'autres cursus, sur avis des responsables des formations concernées et du **S.U.A.I.O. – I.P.**

Directeur des études du L1 informatique : Patrick MARTIN

Président de jury du L1 Informatique : Denis ROBILLARD

Secrétariat pédagogique

CALAIS : Coralie AGNERAY tél : 03 21 46 36 11

Ouverture :

Lundi : 8h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Mardi : 8h00 – 12h30 / 13h15 - 16h10

Mercredi : 8h30 – 12h30

Jeudi : 8h00 – 12h30 / 13h15 – 18h00

Vendredi : 8h00 – 12h30 / 13h15 – 16h10

courriel : lic.info.calais@univ-littoral.fr

DUNKERQUE : Karine DEMARTHE tél : 03 28 23 70 05

Ouverture :

Lundi : 9h00 – 12h00

Mardi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 9h00 – 12h00

Vendredi : 9h00 – 12h00

courriel : karine.demarthe@univ-littoral.fr

Tutorat

Pour Calais : tél : 03 21 46 36 00

Pour Dunkerque : tél : 03 28 23 70 05

Responsables :

Dunkerque : Véronique Willart (courriel : veronique.willart@univ-littoral.fr)

Calais : Maryline Magnin-Robert ((courriel : maryline.magin-robert@univ-littoral.fr)

Tutorat PREL : Adeel Hamad (courriel : ahmad@lisc.univ-littoral.fr)